



Peut-on avoir quelqu'un pd son divorce ?

Par **xiorcalzir**, le **01/05/2008** à **18:14**

Bonjour,

Sur l'initiative de ma femme nous avons entamé une procédure de divorce au mois de septembre 2007 qui devrait toucher à sa fin d'ici quelques mois.

Ma femme me frappe et m'agresse verbalement depuis longtemps. Nous vivons toujours ensemble.

Elle fait des crises que notre médecin familial a diagnostiqué comme étant schizophrènes (actes de violence sur ma personne et propos très agressifs régulièrement). Elle ne travaille pas, elle mange peu, dort peu et passe ses journées entières à fumer des cigarettes sur son canapé, canapé sur lequel elle vie depuis 1ans et demi. Elle ne voit plus sa famille, et n'a pas d'ami.

Je vie ainsi depuis 20 ans. Nous avons deux enfants de 13 et 17 ans.

Depuis plusieurs mois j'ai rencontré une personne dont je suis tombé éperdument amoureux. Je n'avais jusqu'à présent jamais rencontré une autre femme que mon épouse.

Ma question est la suivante : puis-je pendant ma procédure de divorce avoir une histoire avec cette autre femme ?

Peut-on s'afficher ensemble sans craindre que la procédure de divorce n'en soit modifiée, compliquée, rallongée ? Divorce pour faute grave etc ?

Quel risque j'encours ?

Merci pour votre réponse,

JPB

Par **JEANC**, le **01/05/2008** à **20:22**

Bonsoir,

Bien entendu , vous pouvez vivre comme vous l'entendez ! Néanmoins, lors de l'action en divorce, la partie adverse ne manquera sûrement pas de soulever l'adultère dans le cadre d'un divorce pour faute ! logique !

Donc, le risque encouru est celui là : voir votre divorce pronocé à vos torts et éventuellement être condamné à payer des dommages et intérêts ! Cà, c'est la théorie ! Après reste à apprécier la situation dans le faits...

Et, vu la situation qui semble être celle de votre couple...le JAF pourra être enclin à de l'indulgence au vu du comportement de madame...et prononcer un divorce aux torts partagés...

Cordialement